

PROCÈS VERBAL du CONSEIL SYNDICAL
PETR du Grand Beauvaisis
06 février 2023 à 14h

Sous la présidence de M. Jacques TAVEAU, Président du PETR du Grand Beauvaisis

Le Président signale l'enregistrement vocal du présent comité syndical pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Monsieur DEKKERS Hans, Monsieur DEVILLERS Dominique, Monsieur DUFOUR Jean-François, Monsieur VANYSACKER Hubert

Représentant la Communauté de communes de l'Oise Picarde

Monsieur CAUWEL Jean, Monsieur TAVEAU Jacques, Monsieur VASSELLE Alain

Représentant la Communauté de communes du Pays de Bray

Monsieur BATOT Patrick, Monsieur DUDA Jean-Michel, Monsieur LEVASSEUR Alain

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte

Madame CUVELIER Fabienne, Monsieur ESTIENNE Jean-Pierre, Monsieur VERBEKE Pascal

Délégués titulaires (avec voix délibérative) :

Madame CAYEUX Caroline a donné pouvoir à Monsieur DEVILLERS Dominique

Délégués suppléants (avec voix délibérative) :

Madame COLIGNON Charlotte a donné pouvoir à Monsieur DORIDAM Jacques

Monsieur PIA Franck a donné pouvoir à Monsieur BOURLEAU Aymeric

Monsieur TRIBOUT Eric a donné pouvoir à Monsieur TOURAIN Eric

Délégués suppléants (sans voix délibérative) :

Monsieur SAHOUN Ali

Monsieur DUFRESNES Dominique

Mr HUE Xavier

Monsieur DANIEL Laurent

Excusés :

Madame CAYEUX Caroline, Monsieur CHISS Lionel, Madame COLIGNON Charlotte, Monsieur CORDIER Dominique, Monsieur DECOCK Jean-Yves, Monsieur DUFLOT Martial, Monsieur DUFOUR Patrice, Monsieur GAMBLIN Frédéric, Monsieur GERMAIN Sylvain, Monsieur GILLES Thierry, Monsieur HAEZEBROUCK Patrice, Monsieur LARCHER Jacques, Madame LEJEUNE Béatrice, Monsieur NOEL Vincent, Monsieur PIA Franck, Monsieur SMESSAERT Philippe, Monsieur TRIBOUT Eric, Monsieur VERMEULEN France

Invités présents :

Madame DELBOUILLE-CARPENTIER Magali, Madame GHESQUIERE Gwenaëlle, Madame LUFROY Sandrine

Quorum atteint, Monsieur DUFRESNES est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du comité du 05 décembre 2022 est soumis au vote, puis adopté par le comité syndical.

I – ORDRE DU JOUR

- Actualités diverses ;
- Aménagement du territoire / planification :
 - Information sur l'extension du SCoT Beauvaisis / Clermontois ;
 - Extension du périmètre du PETR du Grand Beauvaisis et adhésion de la communauté de communes du Pays du Clermontois ;
- Rapport Annuel ;
- Rapport d'Orientation Budgétaire ;
- Etude mobilité et observatoire territorial ;
- Future Stratégie Locale de Développement LEADER 2023-2027 ;
- Projet Argile ;
- Délibérations proposées :
 - 01 / Administratif – Extension du périmètre du PETR du Grand Beauvaisis à la communauté de communes du Pays du Clermontois ;
 - 02 / Administratif – Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire ;
 - 03 / Ressources Humaines – délibération portant mise à jour du régime indemnitaire tenant des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

II – ACTUALITES DIVERSES

Madame Delbouille présente les évolutions que le PETR va connaître au niveau des ressources humaines. Il va s'agir de l'arrivée, en mars, de Madame WAWRIN, en tant que gestionnaire administration générale, et de Madame MONSTERLET, en tant que gestionnaire financier, comptable et budgétaire, d'ici début mai.

Il est également évoqué le recrutement en cours d'un coordinateur CLSM (Conseil Local de Santé Mentale) dont la date de limite de candidature est le 08 février 2023. Seule une personne, dont le profil ne correspond pas, a postulé. Il est proposé de réunir les collectivités membres du PETR ainsi que l'ARS afin de définir les mesures possibles vis-à-vis de la difficulté rencontrée.

Monsieur Taveau rappelle que le poste CLSM a été occupé par une personne compétente qui a rencontré des difficultés pour développer ce projet. Suite à son départ, l'intérêt du CLSM a été questionné mais un nouvel appel à candidature a été lancé qui est aujourd'hui infructueux.

Monsieur Dufour demande s'il y a encore un coordinateur dans le secteur du Clermontois et évoque les difficultés rencontrées au niveau du recrutement aussi sur d'autres territoires. Ainsi il est nécessaire de se poser les bonnes questions.

Madame Delbouille indique que le Clermontois a recruté une personne début janvier 2023 sur deux mi-temps, 50% pour le CLS (Contrat Local de Santé) et 50% pour le CLSM à l'échelle de l'EPCI.

Monsieur Laurent évoque la situation connue par la Picardie Verte, la nécessité d'une prise de décision ferme de la part de l'ARS vis-à-vis des conditions de recrutement et le sujet de la mutualisation de poste au niveau du CLSM.

Monsieur Taveau conclut sur le besoin d'une réunion, notamment pour aboutir sur des mesures concrètes pour avancer sur le sujet.

Madame Delbouille présente le dernier poste en cours de recrutement : celui de l'animateur LEADER.

III – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PLANIFICATION

Madame Delbouille fait un retour sur la réunion SCoT du 09 décembre 2022, organisée par le Syndicat Mixte de SCoT du Beauvaisis-Clermontois. L'objectif de la réunion était un premier contact et aborder les évolutions nécessaires des statuts du SM. Les évolutions majeures décidées sont le nom de la structure (qui devient le SM de SCoT du Grand Beauvaisis-Clermontois), les membres (16 par EPCI) et 4 membres du Bureau (1 par EPCI). Il est ensuite indiqué que la CCPV a délibéré sur l'intégration au Syndicat Mixte et que la CCPB y travaille.

Monsieur Devillers précise qu'il s'agit d'un élargissement du périmètre d'un syndicat existant.

Madame Delbouille présente ensuite le projet d'extension du périmètre du PETR afin d'y intégrer le Pays du Clermontois. Suite à une intervention lors de la Conférence des Maires de la CCPC, les élus se sont montrés favorables à l'intégration de leur collectivité au PETR. Le processus d'intégration est ensuite présenté.

Délibération N°2023.01 – Extension du périmètre du PETR du Grand Beauvaisis et adhésion de la communauté de communes du Pays du Clermontois

⇒ **Le comité syndical :**

- Approuve l'extension du périmètre du PETR et l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Clermontois ;

- Autorise le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

IV – RAPPORT ANNUEL

Madame Delbouille présente le rapport annuel, calqué sur le projet de territoire. L'état d'avancement de chaque action du projet de territoire est présenté dans un premier temps. L'avancement des éléments relatifs à l'administration générale est présenté dans un second temps.

Monsieur Vasselle revient sur l'action portant sur le schéma des zones d'activités économique et soutient la nécessité de prioriser ce dossier notamment du fait de l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et ses conséquences sur la disponibilité du foncier.

Madame Delbouille rappelle les échanges réalisés lors de la définition du projet de territoire et le lien entre le sujet du foncier économique et les documents de planification. Dans ce sens, le projet de schéma de zones d'activité économique avait été inscrit pour après 2026.

Monsieur Taveau ajoute que les agents des Hauts-de-France ont été invités pour assister au Comité Syndical mais ont dû se désister. Une invitation pour une future intervention en Comité Syndical n'est pas à exclure. Il ajoute que la situation reste incertaine au niveau des décrets.

Madame Delbouille précise que le schéma des zones d'activités économiques vise à valoriser le foncier économique disponible et présents dans les documents d'urbanisme. Ces documents connaissant des évolutions majeures, il a été arbitrer de faire ce travail de valorisation une fois le cadre reposer.

Monsieur Vasselle poursuit sur la nécessité de la validation du SRADDET en amont.

Monsieur Taveau indique que les travaux sont suivis par le PETR.

V – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame Delbouille présente l'analyse des éléments financiers, soit les dépenses puis les recettes.

Monsieur Vasselle s'interroge sur la répartition des cotisations des EPCI lorsqu'il y a une étude concernant un territoire ne portant pas sur l'ensemble des EPCI membres.

Messieurs Duda et Taveau informent qu'il n'y a pas de cas où une étude porte sur seulement une partie des EPCI membres. Ils précisent que le projet argile implique les deux

PETR. Il est rappelé que ce projet a émergé à la suite de la décision de ne pas poursuivre la réflexion sur le PNR et a été fixé pour l'année 2022 uniquement.

Madame Delbouille rappelle que le travail mené par le PETR découle du projet de territoire travaillé avec les EPCI et que ce dernier ouvre des appels à cotisation aux EPCI membres.

Madame Delbouille enchaîne sur les perspectives pour 2023. Il s'agit de la poursuite de la coordination des SCoT, l'observatoire territorial (1^{er} temps), l'étude mobilité et ferroviaire, le CLSM et le programme LEADER. D'autres pistes de travail ont été activées et portent sur le 2nd temps de l'observatoire, les réflexions sur le développement touristique et le sujet des conventions avec les EPCI.

Monsieur Vasselle évoque la difficulté du maire de Gerberoy vis-à-vis du programme LEADER. Cette difficulté découle d'un non-respect d'une disposition réglementaire (portant sur la publicité) et résulte en une subvention divisée par deux.

Monsieur Verbeke, ex-président du GAL (Groupe d'Action Locale), indique que les règles sont déterminées par la Région et qu'il y a une obligation à appliquer ces éléments. Il est ajouté que les porteurs de projet sont informés en amont que l'aide est la somme maximale obtainable et qu'elle dépend de la bonne mise en œuvre de la réglementation.

Monsieur Taveau affirme que les animateurs sont bien formés et portent à connaissance ces éléments aux porteurs de projet. Il est nécessaire de rester vigilant.

Madame Delbouille détaille chacun des projets qui seront travaillés en 2023. Pour la coordination des SCoT, il n'y a pas d'élément budgétaire spécifique.

Monsieur Vasselle intervient en expliquant que l'Oise Picarde travaille sur un SCoT et qu'il n'est pas souhaité que la contribution de l'EPCI au PETR soit utilisée pour payer un SCoT qui ne concerne pas son territoire.

Madame Delbouille indique que la dépense spécifique au futur SCoT Grand Beauvaisis – Clermontois est portée par le Syndicat Mixte et donc par ses EPCI membres.

Madame Cuvelier affirme que la CCPV devra payer du fait de son intégration au Syndicat Mixte alors qu'une mutualisation à l'échelle du PETR aurait été tout indiqué.

Monsieur Bourleaux appui ces propos et s'exprime sur le fait qu'une optimisation de l'argent public aurait été facilitée dans le cas où le projet de SCoT aurait été mené à l'échelle du PETR. Ainsi, il y aurait eu une seule structure pour mener les travaux, le PETR et non pas trois ainsi qu'une cohérence maximale à l'échelle du bassin de vie.

Monsieur Cauwel valide le fait que le Plateau Picard n'a pas souhaité travailler avec le PETR et que la CCOP a choisi de poursuivre le travail déjà entamé avec la CCPP.

Monsieur Taveau conclut sur le sujet.

Madame Delbouille poursuit la présentation et indique qu'il n'y aura pas d'élément budgétaire supplémentaire pour le 1^{er} temps de l'observatoire territorial. Il en est de même pour l'étude mobilité et ferroviaire. Les réflexions portant sur le développement touristique sont ensuite détaillées. La volonté de travailler sur une stratégie touristique et sur un volet Pays d'Art de d'histoire ont été requestionnée pour 2023. L'opportunité de réaliser un schéma de développement touristique d'échelle PETR possiblement financer par le LEADER a été validé en conférence des EPCI. Ainsi, une enveloppe budgétaire est à prévoir sur ce sujet et un poste serait à requestionner au terme de l'étude tout comme une éventuelle mutualisation.

Madame Cuvelier indique que l'agglomération du Beauvaisis est la plus concernée par le label « Ville d'Art et d'Histoire » alors qu'il y a une incertitude au niveau du « Pays d'Art et d'Histoire ».

Madame Delbouille informe qu'il pourrait être intéressant de séparer les volets « Tourisme » et « PAH » car il est possible d'avancer collectivement et rapidement sur le volet touristique tandis que pour le PAH, cela nécessite une approche, des délais et une ingénierie différente. Dans ce sens, il n'y a pas de budget prévu pour le projet PAH en 2023. Un travail de cadrage restera à réaliser collectivement sur ce point.

Monsieur Devillers indique que la ville de Beauvais est ville d'Art et d'Histoire. Il y a 52 communes qui pourraient être intéressé par le PAH. Cependant, aujourd'hui il n'y a pas de décision prise à l'échelle de l'EPCI.

Messieurs Taveau et Devillers s'accordent sur le fait qu'il serait intéressant de travailler en lien avec la ville de Beauvais sur le PAH.

Monsieur Cauwel indique que l'on pourrait s'appuyer sur le travail mené par la Région, notamment les inventaires de patrimoine réalisés.

Monsieur Verbeke affirme qu'il faut prioriser le travail sur la stratégie touristique qui serait une première avant d'entamer le volet PAH une fois que le positionnement politique pour un engagement sur plusieurs années est sûr.

Madame Delbouille poursuit sur le programme LEADER et indique qu'il n'y a pas d'élément budgétaire supplémentaire prévu. Pour la nouvelle stratégie LEADER, le montant du marché

est légèrement supérieur à ce qui était prévu. Concernant le CLSM, il n'y a pas d'élément supplémentaire au niveau du budget.

Monsieur Vasselle propose que le PETR sollicite la Caisse Nationale d'Assurance Maladie du fait que la compétence Santé dépend de l'Etat.

Monsieur Taveau rappelle les difficultés rencontrées par le PETR et indique qu'une réunion de réflexion sur le projet est nécessaire.

Madame Delbouille poursuit sur les sujets des soutiens administratifs, juridiques et financiers avec les EPCI qui permet d'améliorer les process, de la Conférence des Maires et le Conseil de Développement (qui ne sera pas activé en 2023). Les effectifs du PETR en 2022 sont rappelés et la projection pour 2023 est présentée sans incidence sur la masse salariale.

Délibération N°2023.02 – Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire

⇒ **Le comité syndical :**

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence d'un Rapport d'Orientation Budgétaire.

VI – ETUDE MOBILITE ET OBSERVATOIRE TERRITORIAL

Madame Ghesquière présente l'avancée des démarches liées à l'étude mobilité et ferroviaire et à l'observatoire territorial. La finalisation des cahiers des charges et la publication des appels d'offres lors du mois de décembre sont évoquées. Une fois les offres réceptionnées, à la mi-janvier, les analyses administratives et techniques ont été menées. Les résultats ont été présentés lors de la Commission Finance et d'Appels d'Offres du 1^{er} février. Il est brièvement rappelé les étapes qui prendront place par la suite, des auditions jusqu'à la notification des marchés.

Un résumé de la Commission Finance et d'Appels d'Offres est ensuite présenté. Concernant l'observatoire territorial, la Commission a décidé de déclarer le marché sans suite du fait d'un manque de concurrence et d'une offre unique reçue qui ne répond pas aux attentes du PETR. Pour l'étude mobilité et ferroviaire, trois offres ont été reçues. Un premier classement a été réalisé en se basant sur 80 % de la note totale. Un classement définitif sera réalisé au terme des auditions (correspondant 20 % restant), qui ont lieu le lendemain de ce Comité Syndical. Un jury constitué de techniciens et d'élus sera présent.

Monsieur Taveau invite les élus de l'instance aux auditions.

Monsieur Doridam se porte volontaire.

Madame Delbouille indique que du fait du contexte de grève, les auditions se feront en visioconférence.

VII – FUTURE STRATEGIE LEADER 2023-2027

Madame Delbouille présente l'organisation méthodologique de la prochaine programmation LEADER, structurée en 5 phases. Il est indiqué que la phase 3, portant sur la concertation collective, arrive à son terme avec la tenue du dernier atelier le matin même. Globalement, le travail a bien avancé. Il est rappelé que le calendrier est assez contraint et que la candidature est à remettre en avril. Dans ce sens, une présentation du dossier et une délibération seront proposées lors du prochain Comité Syndical du PETR.

La stratégie travaillée comprend trois axes :

- ⇒ Axe touristique ;
- ⇒ Axe sur la transition énergétique et écologique ;
- ⇒ Axe sur la mobilité.

Il est rappelé que la prochaine enveloppe du LEADER sera équivalente à 1,5 million d'euros, avec une faible chance de rallonge. Il sera donc nécessaire de bien cibler l'utilisation de cette enveloppe.

Il est ensuite présenté, via un schéma détaillé, le déroulé de la stratégie puis un calendrier rappelant les étapes prochaines.

Un appel à candidatures aux élus est lancé. Il vise à intégrer et renforcer la présence des membres du Comité Syndical du PETR au sein du Comité de Programmation du LEADER. Il est rappelé que l'instance se réunit en moyenne 3 fois par an, était composée de 50 membres au total et disposait d'une moyenne de 17 participants par réunion.

Monsieur Taveau appuie l'intention du PETR de se rapprocher du GAL et souhaite que chaque EPCI propose deux candidats.

Monsieur Verbeke dit qu'il est démontré que les territoires présentant le plus de projet sont ceux où il y a un réel investissement de la part des élus.

Madame Delbouille indique que la stratégie LEADER et le projet de territoire du PETR sont fortement liés, permettant de se renforcer mutuellement. Ce travail dans un sens commun sera garanti uniquement par la gouvernance décisionnaire et donc le positionnement des élus.

Monsieur Taveau détaille de nouveaux attendus dans la prochaine programmation, notamment au niveau du suivi et de la publicité à mener.

Monsieur Verbeke rappelle que lors de la première programmation, les partenaires privés ont fortement été impliqués mais que l'objectif de mise en réseau a été plus compliqué à atteindre. La notion d'innovation est à amplifier dans la stratégie. Il considère que la stratégie

actuelle est un peu trop classique et impersonnelle, ce qui peut être dû à une possible duplication d'éléments stratégiques réalisée par le cabinet d'étude. Il met ensuite en avant certains enjeux qui pourraient être renforcés dans la stratégie LEADER, notamment sur l'économie circulaire, l'alimentation, la transition énergétique, le tourisme ou les services de proximité.

Madame Delbouille confirme que les points évoqués par Monsieur Verbeke sont bien intégrés dans la stratégie et qu'ils seront travaillés. Elle précise que les éléments présentés illustrent le travail mené mais restent peu détaillés. Un travail collectif futur permettra d'avancer sur le sujet.

Messieurs Levasseur et Duda se portent volontaires.

Madame Delbouille rappelle que le nombre de candidat ne se limite pas à deux élus du PETR par EPCI et qu'il n'est pas obligatoire de reprendre les élus siégeant de la première programmation.

Monsieur Verbeke ajoute qu'il faut voir en premier lieu avec les candidats siégeant actuels.

Monsieur Devillers souhaite avoir la liste des élus siégeant actuellement au Comité de Programmation afin de faire le point avec eux.

Monsieur Taveau s'exprime sur l'intérêt de renouveler une partie de ces élus pour la nouvelle programmation.

Monsieur Batot demande si le Clermontois intègre le programme LEADER.

Madame Delbouille indique que le programme LEADER n'est pas ce qui a motivé le Pays du Clermontois à intégrer le PETR. De plus, en intégrant le Pays du Clermontois au programme, le périmètre du GAL frôlera le seuil de population à ne pas dépasser. Enfin, l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) a été déposé pour quatre EPCI. Pour éviter des complications éventuelles, il est prudent de rester sur le périmètre initial.

VIII – PROJET ARGILE

Madame Delbouille indique que le fascicule souhaité dans le cadre du projet argile a été finalisé. Il aborde les thèmes de la ressource naturelle, de la céramique utilitaire et artistique ainsi que de la construction. Les étapes suivantes sont l'impression et la diffusion du document.

Monsieur Taveau rappelle que ce fascicule n'a pas vocation à être un guide touristique. Il reste disponible à tous et aura notamment une utilité auprès des établissements scolaires.

IX – DELIBERATION

Délibération N°2023.03 – Délibération portant mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

⇒ **Le comité syndical :**

- **Adopte la proposition de mise à jour du RIFSEEP ;**
- **Inscrit chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.**

--

Monsieur Taveau conclut le Comité Syndical et propose le lundi 20 mars 2023 pour le prochain Comité Syndical.

